



المنظمة الدولية للهجرة
منظمة الأمم المتحدة للهجرة

Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Fiche thématique

LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES



L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) lutte contre la traite des personnes depuis 1994. En 20 ans, l'Organisation a apporté une aide à plus de 70 000 victimes de la traite. Les objectifs principaux de l'OIM sont de prévenir la traite et de protéger les victimes, tout en leur offrant la possibilité d'une réintégration sûre et durable dans leur pays d'origine.



Les femmes et les filles représentent 70 % du total des victimes de la traite dans le monde



Hausse du nombre de victimes de traite homme de 13% en 2004 à 21% en 2014

1/3 Victime de traite est un enfant

Par «traite des personnes» il faut comprendre :

«le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements (...) pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation».

(Article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants)

1/7 Victime de traite dans le monde est assisté par l'OIM

Approche de l'OIM

L'approche globale de l'OIM face à la traite des personnes s'inscrit dans le cadre de la gestion des migrations. Les activités très variées de l'Organisation sont mises en œuvre en partenariat avec les institutions gouvernementales, les ONG, les organisations internationales, les médias, les représentations diplomatiques, les syndicats et le monde académique. L'approche s'appuie sur trois principes régissant toutes les activités de lutte contre la traite :

- Le respect des droits de l'homme;
- Le bien-être physique, mental et social de l'individu et de sa communauté;
- La viabilité, grâce au renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements et de la société civile.

A cet effet, et depuis 1994, l'OIM entreprend des actions pour lutter contre toutes les formes d'exploitation des migrants, en particulier les violations graves des droits de l'homme dont souffrent les victimes de la traite. Ainsi, grâce à son engagement continu et à sa présence dans le monde entier, l'OIM lutte contre la traite des personnes à travers :

La sensibilisation du grand public - L'OIM mène des campagnes d'information dans les pays d'origine et de destination afin de sensibiliser le grand public au problème de la traite, d'encourager les personnes à signaler les cas suspects et de donner aux populations vulnérables assez d'informations pour qu'elles puissent mieux se protéger contre les trafiquants.

La coopération technique - Les activités de coopération technique de l'OIM visent à renforcer les capacités des institutions gouvernementales et de la société civile pour qu'elles puissent mieux relever les défis posés par la traite des personnes.

L'aide directe - En collaboration avec ses partenaires, l'OIM offre une aide directe aux victimes de la traite. Celle-ci peut comprendre un hébergement sécurisé, des soins médicaux, un soutien psychologique, ainsi qu'une solution à long terme pour permettre à chaque victime de se rétablir d'un point de vue social et économique. L'OIM estime qu'au moins un tiers des victimes de la traite sont des enfants et prône des mesures offrant une protection spécifique à ce groupe particulièrement vulnérable.

Le travail de recherche quantitatif et qualitatif - L'OIM poursuit également un travail de recherche quantitatif et qualitatif sur la traite des personnes, qui met particulièrement l'accent sur les tendances du phénomène, ses causes et ses conséquences, à la fois pour les personnes et pour la société dans son ensemble, sur la structuration, les motivations et le mode opératoire des trafiquants organisés, ainsi que sur l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre la traite.

Le manuel de l'OIM pour l'aide directe aux victimes de la traite - Le manuel se veut un outil utile à toutes les organisations qui apportent de l'aide aux victimes de la traite, et en particulier à celles qui commencent à développer des programmes d'aide aux victimes et peuvent bénéficier de l'expérience de l'OIM.

La base de données mondiale de l'OIM - Depuis plus de dix ans, l'OIM a élaboré et mis en place un outil normalisé de gestion des données, qui est la plus grande base de données mondiale sur les victimes de la traite.

Le Maroc a apporté une pierre à l'édifice juridique et s'est doté d'un mécanisme à la fois répressif et préventif, la Loi n° 27-14 du 25 août 2016 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Publié au Bulletin officiel, 2016-12-15, n° 6526, pp. 1952-1955



Les activités de l'OIM Maroc

Dans le sillage de ses engagements internationaux, l'OIM Maroc travaille aux côtés des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux du Maroc, avec les provinces, les organismes d'application de la loi, les médias, les partenaires internationaux et les services d'aide aux victimes, à lutter contre la traite de personnes, à aider les victimes et les personnes susceptibles d'être victimes, à accroître la sensibilisation à ce problème et à veiller à ce que les auteurs de ce crime soient traduits en justice.

Les engagements de l'OIM Maroc dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes suivent l'approche des « 4P », soit la prévention, la protection, la poursuite et le partenariat .

Prévention : l'OIM Maroc Prend des mesures intégrales pour l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes à risque de traite et leur accès aux services sociaux et culturels, et met un point d'honneur à travers plusieurs projets à renforcer l'accès à l'éducation, aux services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. L'OIM met en place des campagnes d'information et de sensibilisation afin d'informer le grand public sur la traite des personnes et sur les droits et devoirs des individus vis-à-vis de ce crime. Enfin l'OIM Appuie les journalistes dans leur mission de recherche, traitement et diffusion de l'information sur la traite des personnes et les délits connexes.

Protection : L'OIM Maroc a mis en place des formations sur l'identification, l'orientation et les étapes liées à l'assistance et à la protection des victimes à l'ensemble des professionnels intervenant dans le processus d'identification, de prise en charge et de protection des victimes, qu'ils soient représentants du gouvernement ou de la société civile. En étroite coordination avec ces derniers, l'OIM Maroc mets en œuvre un mécanisme intégré d'identification, de référencement et de prise en charge des victimes de traite. Enfin à travers plusieurs projets, l'OIM Maroc prend des mesures d'assistance directe et de protection pour les victimes de traite et dispense un ensemble de services sociaux administratifs juridiques médicaux, d'éducation/formation nécessaires au rétablissement et à la réintégration des victimes.

Poursuite : L'OIM Maroc dispense de formations à l'identification du crime, l'approche et l'orientation des victimes de traite ainsi qu'au traitement des trafiquants pour les agents de Police et de Justice, les inspecteurs du travail et les Délégués à la Protection de l'Enfance.

Partenariat : l'OIM Maroc a développé à travers plusieurs projets des actions interinstitutionnelles relatives à la traite et renforce la coopération et la coordination nationale entre la société civile et les autres acteurs concernés par la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes, enfin l'OIM Organise de séminaires nationaux, régionaux et internationaux pour favoriser les échanges entre les acteurs intervenant dans le cadre des 4P relatifs à la traite.

Etat des lieux et perspectives

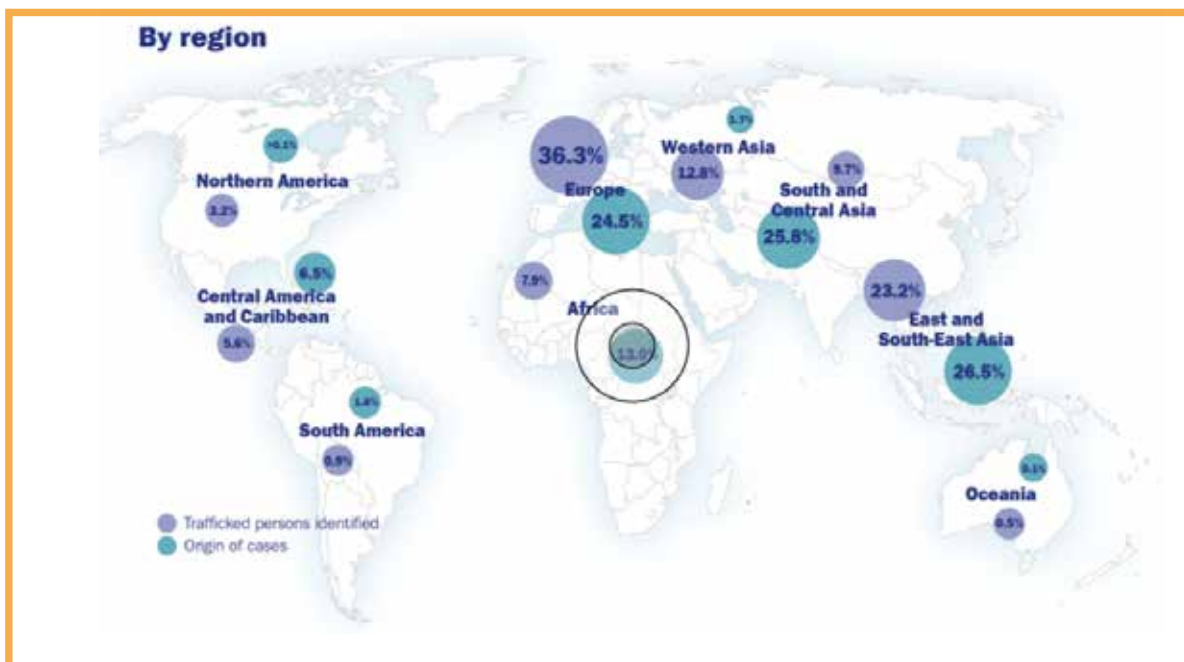
Le Maroc a récemment accompli des progrès substantiels dans la réponse au crime de la traite des personnes par l'adoption en 2016 des lois relatives à la lutte contre la traite des personnes et au travail domestique. Néanmoins, la réponse aux défis de la traite des personnes au Maroc nécessite la conception et la mise en place à court terme d'un dispositif national, l'allocation de moyens spécifiques et l'élaboration d'outils qui normalisent et guident les actions de protection et d'assistance de tous les acteurs impliqués.

L'OIM en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés continuera à :

- Donner plus de visibilité à la problématique de la traite (nationale et transnationale) ;
- Établir et maintenir le dialogue politique, pour former les acteurs concernés sur l'identification, l'assistance et la protection des victimes de traite ;
- Partager et générer des connaissances afin de contribuer à freiner les recrutements frauduleux des réseaux criminels ;
- Développer des projets et des programmes de protection et d'assistance pour les migrants en situation de vulnérabilité, tel que les victimes de traite et de trafic, les mineurs, etc...
- Aider à l'élaboration des cadres de protection et d'assistance des enfants parmi les victimes de la traite et les migrants en situation de vulnérabilité dans les systèmes de protection de l'enfance ;
- Renforcer la coopération régionale et transrégionale en matière pénale liée à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants ;
- Aider au renforcement des stratégies nationales et politiques contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.



Annexes statistiques



7,000 trafficked persons assisted in **2015**



By age



By sex



International vs internal



By type of exploitation



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Organisation Internationale pour les Migrations - OIM Rabat, Maroc

L'Organisme des Nations Unies Chargé des Migrations

11, rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc • Tél: +212 (0)5 37 65 28 81 • Fax +212 (0)5 37 75 85 40

Email : iomrabat@iom.int • <http://morocco.iom.int>